

# ASSEMBLÉE NATIONALE

15 juillet 2014

---

SIMPLIFICATION DE LA VIE DES ENTREPRISES - (N° 2060)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° 75

présenté par  
Mme Errante, rapporteure

-----

### ARTICLE 25

A l'alinéa 5, substituer au mot : « énumérés », les mots : « dont la liste est fixée ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.